

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 AVRIL 2021

FINANCES
N°II.6b-IV/2021

NOMBRE

de conseillers en exercice : 29
de présents ou représentés : 26
de votants : 26

OBJET :

**Annexes budgétaires :
Souscriptions
abonnement
journaux**

Nota, le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération
a été affichée à la porte de la Mairie
le 23 avril 2021

Que la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANDRE DE LA ROCHE s'est assemblé, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CARLIN Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le sept avril deux mille vingt et un.

Etaient présents :

Mesdames Marianne AHKOUCH, Solange BARRAYA, Stéphanie CREMIEUX, Aude DE LAJUDIE, Virginie DI BENEDETTO, Maryline KALFA, Sylvine MENCIO, Christiane NAVARRE, Christiane SCOTTO

Messieurs Daniel APOSTOLO, Francesco BRUZZESE, Jean-Jacques CARLIN, Christian CIFFREO, Gérard FASANI, Robert GABURRI, Yves GUILLON, Pierre MUSSO, Serge NICOLAÏ, Franck PEIRANO, Denis SARETTA, Hervé TETRON-PELLETIER, Daniel VILLAR, Daniel PHILIPPOT.

Etaient représentés :

Mme Sonia BRUNO procuration de Mme DI BENEDETTO Virginie
Mme Leïla DRISS procuration à Franck PEIRANO
M. Sébastien GAROFOLO à M. Daniel PHILIPPOT

Etaient excusés :

Mesdames Michèle PALLANCA, Chantal RICOUR-CAMLITI
Monsieur Sébastien CARLETTO

Monsieur Jean-Jacques CARLIN constate que le quorum est atteint, plus du tiers des membres sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt-neuf, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Marianne AHKOUCH a été désignée pour remplir ces fonctions.

LE MAIRE,



J.J. CARLIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210601142-20210413-II6bIV2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2021

Affichage : 26/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



.../...

Le montant prévisionnel des abonnements et journaux à renouveler, pour la Mairie et pour la Médiathèque, pour l'année 2021 s'élève à 8 500€.

Monsieur VILLAR propose de renouveler les abonnements et journaux pour l'année 2021, pour une enveloppe de 8 500 € conformément à la liste ci-dessous (en prévoyant les réajustements) :

MEDIATHEQUE			
JEUNESSE		ADULTES	
Picoti	56	Dilicom	36
Toupie	56	Les éditions Bionnay, cahier du fleurissement	93
Wakou	56	Psychologies magazines	36
Mordelire	56	Ma maison	39
		Auto-moto	36
		Santé magazine	31
		60 millions de consommateurs	46
		Avantage	36
		Femme actuelle sénior	39
		ADN	38
		Lire	45
		Ca m'intéresse	35
		Géo	55
MAIRIE			
Berger levrault marchés collectivités locales			112
Berger levrault Légibase état civil			288
Editions formation entreprise (jurisprudence)			430
Weka (code électoral et opérations funéraires)			758
Législatives (Elnet)			2667.33
Nice Matin			585.94
La Gazette			309
Daloz code urbanisme			80
Lexis			1987.44
Fondation du patrimoine			300

Il convient donc de se prononcer sur les abonnements ci-dessus

Où l'exposé de Monsieur VILLAR, et près en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De renouveler les abonnements et journaux pour l'année 2021, pour une enveloppe de 8 500 € conformément à la liste ci-dessus.**

Fait à Saint-André, les jours et mois que susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210601142-20210413-II6bIV2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2021

Affichage : 26/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



LE MAIRE,

J.J. CARLIN